

**FORMULAIRE A REMPLIR POUR TOUTE DEMANDE D'ACCES AUX INFORMATIONS
RELATIVES A LA SANTE**

Transmission demandée par un ayant-droit
(article L.1111-7. Du Code de la Santé Publique)

Les ayants droits n'ont accès qu'aux seules informations nécessaires à l'objectif qu'ils poursuivent (Conseil d'Etat - 26 septembre 2005). Il ne peut y avoir communication intégrale du dossier médical.

L'ayant droit d'un patient décédé peut avoir accès, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.

Ayant droit :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

N° de téléphone :

Défunt(e) :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

(Veuillez fournir une photocopie du livret de famille et de la carte d'identité ainsi qu'un certificat d'hérédité)

Précisez le motif de votre demande de consultation de ces informations :

☐ Causes du décès

☐ Défense de la mémoire du défunt

☐ Faire valoir ses droits

Liste des documents que nous vous proposons (si ces pièces existent dans votre dossier)	TARIFS	Cocher la ou les case(s) correspondante(s)		Zone réservée (ce qui vous a été communiqué)
Copie de documents	2,60	☐		☐
Frais d'envoi (recommandé sans avis de réception)	5.20 €	☐	+ frais d'envoi si dossier envoyé	
TOTAL		☐	Chèque du montant à payer à l'ordre du Trésor Public	

Date

Signature